



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_23065-DE



Département de Maine-et-Loire

Arrondissement

Canton de Beaufort en Vallée

COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23065/ DÉSIGNATION MEMBRES - COMMISSIONS ENFANCE-JEUNESSE ET ECONOMIE-FINANCE

Vu la délibération 2020_29 du 9 juin 2020 concernant la création des commissions communales des Bois d'Anjou,

Vu la demande de démission soumise par monsieur KOLB HENRI Kévin en date du 22 juin 2023

Vu la demande de démission soumise par madame Jocelyne RUBEILLON de son poste de 1ère adjointe et du conseil municipal.

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète de Saumur du 22 septembre 2023 acceptant la démission de Madame RUBEILLON Jocelyne de son mandat d'adjointe, reçu en mairie des Bois d'Anjou le 29 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les sièges vacants pour les commissions :

- Vice-Président dans la Commission Éducation Scolaire,

- Membre de la Commission Économie et Finances,
- Membre de la Commission Sociale et Solidarité
- Membre de la Commission Développement Durable

Il convient de voter le maintien de ces postes et le cas échéant, de désigner les nouveaux membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE Mme Claire RICHER en tant que Vice-Présidente de la commission éducation scolaire de la commune ;

DÉCIDE de ne pas remplacer Mme RUBEILLON Jocelyne dans la Commission Économie et Finance.

DÉCIDE de ne pas remplacer M KOLB HENRI Kévin dans la Commission Sociale et Solidarité.

DÉCIDE de ne pas remplacer M KOLB HENRI Kévin dans la Commission Développement Durable.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON